



DOCUMENT D'ORIENTATION N° 5 SUR LES SEXOSPÉCIFICITÉS ET L'EMPLOI RURAL 2010

Les femmes dans les travaux d'infrastructure : Stimuler l'égalité entre les sexes et le développement rural !

L'égalité entre les sexes est un aspect important mais largement négligé de la planification et de l'approvisionnement de l'infrastructure. Les femmes rurales paient un prix particulièrement élevé à cause du manque d'infrastructures, en termes de temps passé à accéder à l'eau pour des usages domestiques ou agricoles, à transformer et à commercialiser des aliments et autres produits agricoles et non agricoles, à collecter du bois de feu et à atteindre les centres de santé pour elles-mêmes et leurs familles. Cette « pauvreté en termes de temps » limite leur aptitude à développer des sources complémentaires de revenu ou à y accéder. Les programmes d'infrastructures rurales peuvent renforcer la participation des femmes et leurs bénéfices – en tant que travailleuses pendant la construction et en tant que bénéficiaires de l'actif ou des actifs ainsi créé(s).

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Dans le monde entier, plus de 1 milliard de personnes ne disposent pas d'accès à un réseau routier, 884 millions ne disposent pas d'eau potable, 1,6 milliard n'ont pas de sources d'énergie fiables, 2,5 milliards n'ont pas d'installations sanitaires satisfaisantes et 4 milliards ne disposent pas de services de communication modernes.¹
- Dans de nombreux pays, les femmes et les filles consacrent plus de temps et d'efforts à se déplacer (en raison de tâches ménagères telles que la collecte de l'eau et du bois) et sont confrontées à de plus grands risques en matière de sûreté et de sécurité lorsqu'elles se déplacent. En Tanzanie, par exemple, les femmes passent quatre fois plus de temps à des tâches impliquant des déplacements que les hommes.²
- Les travaux publics sont de longue date un instrument politique permettant de stimuler la croissance économique et la création d'emplois. Depuis les années 1970, les Nations Unies préconisent une approche de développement cherchant à optimiser la création d'emplois dans le cadre des investissements réguliers dans l'infrastructure pour favoriser une croissance durable et une atténuation de la pauvreté, sans compromettre la qualité ou les coûts des travaux.
- Qu'ils soient conçus comme un « filet de sécurité sociale » d'urgence -- (à l'occasion de crises économiques, de catastrophes naturelles ou de reconstruction post-conflictuelle) ou comme un investissement régulier dans l'infrastructure, les travaux publics peuvent fournir une grande quantité d'emplois à court terme et à plus long terme. En concevant des travaux d'infrastructure, ces programmes permettent la participation des entrepreneurs locaux et des communautés. En fixant les niveaux de salaires, les types de paiement (espèces, vivres, ou une combinaison des deux) et des quotas pour des groupes spécifiques (dont les femmes), ces programmes peuvent assurer que ces emplois bénéficient directement aux groupes ciblés.
- Le choix de la technologie dans les travaux d'infrastructure influence la création d'emplois. Dans le cas de la construction de routes non revêtues, la part de l'équipement dans le coût total peut varier de 30 % à 80 % et celle de la main d'œuvre de 10 % à 60 %.³
- Des programmes d'infrastructure bien conçus fournissent un point d'entrée utile et servent de catalyseur pour le développement rural, car ils renforcent les organisations et la participation de la communauté, contribuent à l'autonomisation des femmes et au développement des compétences et stimulent les petites entreprises et les partenariats public-privé.
- Des politiques explicites en faveur de l'emploi et des choix technologiques appropriés peuvent être effectués dans l'approvisionnement en infrastructures rurales, même à coût et qualité égaux, avec de multiples retombées : (1) de plus fortes créations d'emplois directs et indirects, (2) un plus grand effet multiplicateur du fait de l'utilisation de ressources, d'entreprises, de compétences et de main-d'œuvre locales, et (3) un entretien plus facile.

POURQUOI EST-IL NÉCESSAIRE D'AGIR ?

Le manque d'infrastructures de base impose des coûts élevés aux populations rurales, du fait des longues distances qu'il faut parcourir pour accéder aux biens et aux services, des prix élevés des biens de consommation et des faibles prix de vente de leurs produits. Ce déficit en infrastructures dissuade également la création de nouvelles entreprises (agricoles ou non agricoles) et freine la productivité de celles qui existent.

Les investissements en actifs productifs (tels que les routes, les installations de commerce et de stockage, l'irrigation, les petits barrages, l'électricité) et en biens sociaux (tels que l'accès à l'eau potable, à l'assainissement de base, aux écoles et aux services de santé) peuvent améliorer le développement et le bien-être humain. Par le biais de programmes de travaux publics ou d'infrastructures communautaires (voir Encadré 1), ces investissements améliorent également les performances individuelles et la productivité rurale, génèrent des revenus plus élevés, stimulent la croissance économique et peuvent contribuer à la durabilité environnementale (dans le cas des travaux de contrôle de l'érosion et de reforestation). Toutefois, les femmes sont souvent marginalisées pendant l'identification, la conception et l'exécution de ces projets, ce qui limite leurs retombées positives sur les communautés rurales.



ENCADRE 1 Travaux publics et programmes d'infrastructure communautaires

Les travaux publics sont habituellement des programmes à grande échelle (par ex., des routes) directement mis en œuvre par l'État ou sous-traités au secteur privé.

Les programmes d'infrastructure communautaires sont plurisectoriels, participatifs, et répondent aux demandes et aux besoins identifiés au niveau local (village).



Travaux dans une école au Sri Lanka.

© OIT/M. Crozet

1. Les femmes ne bénéficient pas toujours d'un accès aisé aux emplois dans les travaux publics

- La proportion des femmes parmi les ouvriers de la construction varie entre et au sein des programmes de travaux publics, selon les régions, ainsi que d'un village à l'autre et entre les types d'infrastructures au sein d'un même programme dans la même région ou province.⁴
- Les facteurs principaux entravant la participation des femmes rurales dans les travaux publics en tant que main-d'œuvre salariée sont les suivants :
 - La division du travail domestique attribue habituellement aux femmes la responsabilité principale de la garde des enfants et du travail domestique (y compris la collecte de l'eau et du bois de feu en parcourant souvent de longues distances, avec peu de moyens de transport et des infrastructures insuffisantes). Ceci restreint le temps qu'elles peuvent consacrer aux activités productives, et signifie souvent qu'elles ne peuvent participer qu'à des travaux effectués dans leur village ou à proximité.
 - Le travail salarié est souvent traditionnellement réservé aux hommes et la construction est habituellement considérée comme un travail d'homme.
 - Dans les zones où les emplois sont rares et les revenus agricoles sont faibles, les femmes doivent faire face à une âpre concurrence de la part des hommes pour les projets de travaux publics, sauf si des mesures proactives de recrutement ou encore des quotas d'emploi féminin existent.
 - Il se peut que les informations sur la disponibilité des emplois fournies au niveau du district ou sur le site de construction n'atteignent pas les femmes, ou ne puissent pas les atteindre à temps pour leur

ENCADRE 2 The Indian National Rural Employment Guarantee Act (NREGA, 2005) (Loi nationale sur la garantie d'emploi dans les régions rurales)

La NREGA garantit 100 jours de travail à un salaire minimum fixé par la loi à tous les ménages ruraux dont les membres sont disposés à effectuer un travail manuel non qualifié. Avec un quota d'au moins 1/3 des emplois réservés aux femmes, ainsi que des services de garde d'enfants sur les lieux de travail, la participation des femmes aux projets a été remarquable, même s'il existe d'importantes variations selon les régions. Le travail procuré par le biais de la NREGA est largement accepté parce qu'il s'agit de travail fourni par le gouvernement, localement disponible, avec des heures régulières et prévisibles et qu'il est normalement rémunéré au-dessus des salaires ruraux locaux. Parmi les autres bénéfices significatifs, on retrouve une meilleure sécurité alimentaire et de meilleurs moyens de subsistance. La disponibilité d'un emploi salarié local au salaire minimum légal pour les femmes est une situation nouvelle associée à l'adoption de la NREGA.⁵

Source: Khera, Reetika et Nandini Nayak, 2009

permettre de prendre des dispositions alternatives quant à la garde des enfants et les tâches domestiques.

- Même lorsque les femmes participent à des travaux publics, elles tendent à être embauchées comme main-d'œuvre non qualifiée et elles sont sous-représentées dans les postes qualifiés ou d'encadrement.
 - En règle générale, les femmes et les filles ont moins accès aux moyens de transport que les hommes, ce qui les rend moins flexibles pour accepter des emplois éloignés de leur foyer.
- Malgré ces contraintes, les données disponibles indiquent que, si elles en ont l'occasion, de nombreuses femmes sont intéressées par les opportunités d'emplois salariés dans les travaux publics qui leur permettent de s'acquitter de leurs obligations financières, d'améliorer leurs revenus ou d'assurer la subsistance et le bien-être de leur famille (comme l'illustre l'Encadré 2 avec le « Indian National Rural Employment Guarantee Act », [la loi nationale sur la garantie d'emploi dans les régions rurales], dans le cadre de laquelle près de 50 % des emplois sont pris par les femmes).

2. La participation des femmes est relativement plus élevée dans les programmes d'infrastructures communautaires

- Les programmes d'infrastructures rurales communautaires peuvent être entièrement planifiés et mis en œuvre par les communautés locales à l'aide de main-d'œuvre et de ressources locales, ou bien ils peuvent être développés, mis en œuvre et financés par les gouvernements, les donateurs ou les ONG dans des modalités encourageant la participation pleine et entière des parties prenantes locales à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion/entretien des nouveaux actifs.
- Les rendements d'une approche sensible aux sexospécificités en matière de travaux communautaires peuvent être très élevés (par ex., en ce qui concerne la performance du projet, l'amélioration de l'entretien, le bien-être des ménages et l'autonomisation des femmes) sans engager des coûts supplémentaires importants.
- À mesure que ces travaux sont entrepris dans le village ou à proximité, les femmes peuvent souvent combiner aisément le fait d'y travailler avec l'accomplissement de leurs obligations domestiques et de garde des enfants. Nombreux sont les projets de ce type dans lesquels on a signalé une participation élevée voire même majoritaire des femmes.

- Néanmoins, les femmes rurales tendent à être sous-représentées dans les phases d'identification et de conception de ces travaux. Il en résulte qu'il est probable que les femmes ne soient pas incluses en tant que travailleuses salariées dans la mise en œuvre et l'entretien, et il se peut que les nouveaux actifs ne correspondent pas à leurs besoins.

ENCADRÉ 3 Travaux d'infrastructures à Haïti

Le Programme OIT/PNUD/PAM/ pour la prévention des désastres naturels et la réhabilitation environnementale dans la Région d'Artibonite à Haïti met en œuvre des projets de conservation de l'eau et des sols qui fournissent un revenu et améliorent la production agricole. Ces projets, qui prévoient des paiements combinant vivres et espèces, génèrent des emplois d'une durée de 25 jours au profit de 3.600 ménages, dont la moitié dirigés par des femmes.

Source: OIT/PNUD/PAM, et la République d'Haïti, 2009⁶



Réhabilitation environnementale à Haïti.

© OIT/Artibonite project

QUELLES SOLUTIONS S'OFFRENT A NOUS ?

Qu'ils soient conçus à titre de «filet de sécurité sociale» d'urgence ou en tant qu'investissements réguliers dans l'infrastructure (voir Encadré 3), les travaux publics peuvent fournir une grande quantité d'emplois à court ainsi qu'à long terme et présenter des opportunités favorisant une plus grande égalité entre les sexes dans l'emploi rural. Des efforts réfléchis sont nécessaires pour assurer la participation des femmes aux programmes d'infrastructures et s'assurer qu'elles en retirent des avantages.

Les travaux d'infrastructure doivent être explicitement sensibles aux sexospécificités et devraient chercher à accomplir les objectifs suivants :

1. Assurer l'égalité entre les sexes dans les travaux publics

Les responsables politiques devraient :

- Concevoir et exécuter des programmes de travaux publics sensibles aux sexospécificités, de sorte que les femmes puissent y prendre part aux côtés des hommes, malgré la division traditionnelle du travail, le fait que la disponibilité de temps des femmes soit réduite, leur mobilité restreinte, et leur accès à l'information limité.
- Consulter les femmes à propos du type d'emplois qu'elles peuvent occuper, car l'éventail des options est souvent plus large (ou peut progressivement être élargi) que la division traditionnelle du travail entre les hommes et les femmes telle qu'elle est perçue. Par exemple, la loi islamique permet aux femmes d'effectuer pratiquement tous les travaux de construction, excepté monter sur les échelles ou travailler dans des puits ou en sous-sol.
- Encourager les femmes à accomplir des tâches traditionnellement réservées aux hommes, ou perçues comme leur étant réservées, et créer des incitations visant à desserrer la rigidité des normes sociales à propos de la division sexospécifique du travail.
- Établir des normes relatives au travail décent et inclure des actions positives permettant aux travailleuses d'accéder dans l'égalité aux emplois et à la formation et qu'à travail égal elles puissent recevoir un salaire égal.
- Utiliser des stratégies et des approches ciblées pour faciliter l'accès des femmes à des emplois salariés dans les travaux publics, de la phase de la conception à celles de l'exécution et du suivi.

2. S'assurer que les préoccupations d'égalité entre les sexes soient adéquatement prises en compte dans la conception et l'exécution des projets d'infrastructure

Les concepteurs et exécutants de projets devraient :

- S'assurer que les obstacles sexospécifiques soient spécialement pris en compte

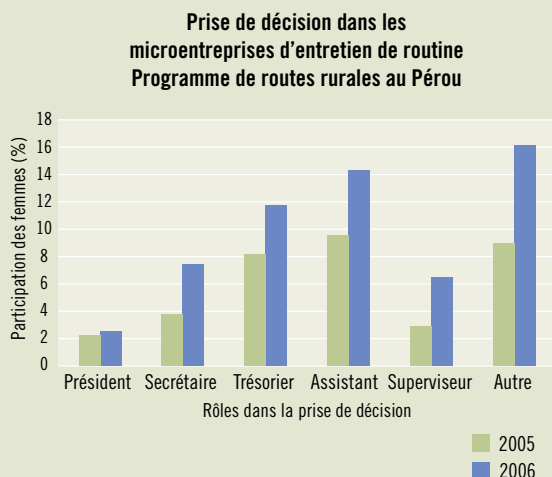
ENCADRE 4 Participation des femmes aux travaux d'irrigation

Les femmes font usage de l'eau en qualité d'exploitantes dans l'agriculture irriguée, et dans d'autres activités de subsistance : la plupart des systèmes d'irrigation non seulement acheminent l'eau pour les champs cultivés, mais également pour l'usage domestique. Les changements dans la gestion de l'irrigation peuvent affecter différemment les hommes et les femmes, en partie en fonction du rôle des femmes en tant que décideurs. Les planificateurs des systèmes d'irrigation devraient impliquer activement les femmes locales dans l'analyse de leur situation, de leurs besoins et de leurs préoccupations concernant les moyens d'améliorer la gestion de l'irrigation.

La FAO a préparé des manuels sur l'analyse sexospécifique et un guide de terrain spécialisé qui associe les enjeux et les pratiques d'irrigation à une analyse socio-économique et sexospécifique (voir les détails dans la section outils).

Source: FAO, 2009⁹

ENCADRÉ 5 Participation des femmes aux travaux publics au Pérou



Le « Rural Roads Maintenance Programme » au Pérou (Programme de routes rurales) (2003-2006) a fait passer la participation des femmes de 3,5 % à 24 %, en fixant un quota de femmes de 10 % dans les micro-entreprises, couplé à une formation aux questions sexospécifiques à l'intention des parties prenantes au projet. On constate un accroissement des fonctions décisionnelles exercées par les femmes dans les entreprises ayant reçu une formation aux questions sexospécifiques (voir le graphique). Les femmes ont entrepris toutes les activités d'entretien et dans de nombreux cas ont obtenu de meilleurs résultats que les hommes.⁷

Source: Gutiérrez, María T., 2005

en désignant un(e) expert(e) des questions sexospécifiques à chaque phase stratégique de la conception et de l'exécution d'un projet (voir Encadré 4). Cet(te) expert(e) devrait travailler en collaboration étroite avec les femmes, les concepteurs, les techniciens et les professionnels concernés afin de mieux comprendre les besoins des femmes rurales et de garantir que les méthodes, les techniques et les équipements utilisés soient appropriés aux sexospécificités. L'expert(e) devrait également travailler avec les décideurs pour s'assurer que les responsables politiques, les fonctionnaires et le personnel technique des travaux publics soient au courant des préoccupations sexospécifiques et soient engagés à les prendre en compte.

- Assurer une formation aux questions sexospécifiques à l'intention du personnel technique et d'encadrement impliqué dans la conception et l'exécution des travaux d'infrastructure, et former des équipes composées exclusivement par des femmes si telle est la préférence culturelle locale.
- Assurer aux femmes rurales des formations leur permettant de développer leurs capacités et leurs compétences et d'accepter des fonctions plus techniques ou d'encadrement. Dans de nombreux projets (voir Encadré 5), il est rapporté que les femmes répondent très favorablement aux opportunités de formation, et que la formation leur a permis d'accepter des fonctions plus stimulantes et mieux payées, d'avoir davantage confiance en elles et estime personnelle, et dans certains cas de créer leurs propres entreprises de construction et devenir sous-traitantes pour des travaux d'entretien.
- Diffuser à grande échelle les informations sur les emplois disponibles dans les programmes de travaux publics (par la radio, les visites dans les villages ou les brochures) pour s'assurer que les femmes sachent qu'elles peuvent postuler à des emplois dans la construction.
- Fournir aux femmes des services adéquats qui comprennent le transport au et du lieu de travail, ainsi que des installations de garde d'enfants à proximité du lieu de travail permettant des pauses régulières pour les femmes qui allaitent.
- Consulter les femmes sur les formes de paiement pouvant contribuer à leur autonomisation et à une meilleure sécurité alimentaire. Les programmes PAM-

FAO du type « Argent et vivres contre travail » proposent différentes formes de rémunération aux femmes. Le fait de recevoir des espèces permet aux femmes d'étendre leur autorité décisionnelle au-delà de leurs rôles traditionnels, quand l'argent n'est pas saisi par le mari (par ex., au Bangladesh), et pourtant, dans de nombreux cas, les femmes préfèrent être payées sous forme de nourriture qu'elles peuvent contrôler (par ex., au Burundi ou au Guatemala).⁸

3. Vérifier que les travaux d'infrastructure soient confiés aux petits entrepreneurs ruraux

Les concepteurs de projets d'infrastructure devraient :

- Sous-traiter la mise en œuvre des travaux publics à des entreprises privées, en particulier les petits entrepreneurs ruraux. Un tel choix développe les capacités locales et les partenariats public-privé, crée davantage d'emplois locaux et accroît l'utilisation des ressources locales, stimulant ainsi l'économie locale.
- Offrir aux petits entrepreneurs locaux des formations leur permettant de développer leurs compétences en gestion et techniques pour exécuter des travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre ; s'assurer que telles formations préconisent le respect de conditions de travail décentes et réduisent la discrimination liée au sexe.
- S'assurer (par l'intermédiaire des organismes responsables de la passation des marchés publics) que les travaux d'infrastructure sous-traités aux petites entreprises prennent en compte les préoccupations sexospécifiques présentées ci-dessus, en particulier :
 - Inclure des quotas ou des mesures de discrimination positive en faveur des femmes et des groupes vulnérables ruraux dans le cahier des charges. Effectuer leur suivi régulièrement et appliquer des sanctions à l'égard des entrepreneurs qui négligent la tenue de leurs « engagements sociaux » contractuels.
 - Incorporer une composante sexospécifique dans la formation des entrepreneurs, et souligner les principes d'égalité entre les sexes dans l'accès aux emplois et dans les niveaux de salaire.
 - S'assurer que les normes de productivité figurant dans les contrats reconnaissent les capacités sexospécifiques.

ENCADRÉ 6 Intégration d'une démarche sexospécifique dans la planification intégrée de l'accessibilité en milieu rural (RATP)

La RATP est un outil qui promeut la participation des communautés locales et l'utilisation optimale des ressources locales. Elle contribue à améliorer l'accès des populations rurales aux services de base (eau potable, soins de santé primaires, éducation, terre, marchés, etc.), en améliorant leur mobilité (par ex., amélioration des routes rurales et moyens de transport à faible coût) ou en rapprochant les biens et services de ces populations (au moyen d'un meilleur choix de l'emplacement des installations de base, telles que les réservoirs d'approvisionnement en eau, les centres de santé, les écoles et les marchés). La RATP a montré que les techniques de planification sexospécifiques sont essentielles pour améliorer l'accès de femmes et le transport et ainsi leur donner du temps libre pour l'éducation, la santé, les activités sociales et la génération de revenu.

Source: OIT, 2003 (www.ilo.org/eiip/irap)



© OIT/M. Crozet

Réservoir utilisé au Rwanda pour irriguer les cultures.

- Encourager les femmes entrepreneurs à participer aux formations et aux appels d'offres

4. Encourager l'élaboration d'approches spécifiques aux travaux d'infrastructure dans les communautés rurales

Les concepteurs de projets d'infrastructure communautaires devraient:

- Recourir à des contrats communautaires, par lesquels un groupe d'une communauté passe un contrat avec les autorités locales pour entreprendre des travaux améliorant les conditions de vie. Combiner les contrats communautaires avec des approches à haute intensité de main-d'œuvre peut autonomiser les communautés locales et stimuler l'action d'entraide, créer des emplois, générer des revenus, développer les capacités et renforcer les partenariats.
- Promouvoir la gestion communautaire des ressources naturelles, laquelle donne une voix aux hommes et aux femmes qui dépendent de ces ressources. Dans les pays où les femmes à la tête de petites exploitations ont un accès limité aux réseaux d'irrigation, le renforcement de la participation des femmes et de l'égalité entre les sexes dans la gestion de l'irrigation peut entraîner davantage d'efficacité, d'inclusion et d'équité dans les activités rurales.
- Consulter et impliquer activement les femmes et leurs organisations dans toutes les phases des travaux d'infrastructure (voir Encadré 6), y compris leur identification, la négociation des contributions de la communauté locale au projet (main-d'œuvre, matériaux, finance-

ment, etc.) et dans toutes les décisions ultérieures sur la mise en œuvre et la gestion des nouveaux actifs. Une telle attention soucieuse de sexospécificités peut améliorer substantiellement la performance des projets de travaux communautaires, améliorer la longévité et l'entretien de l'actif, accroître le bien-être des ménages et la scolarisation des enfants et stimuler l'autonomisation des femmes à un coût supplémentaire faible, voire nul (voir exemple dans l'Encadré 7).

ENCADRÉ 7 L'approche sexospécifique dans un projet communautaire au Bangladesh

Dans le « Sunamganj Community Based Resource Management Project » (SCBRMP) au Bangladesh (projet communautaire de gestion des ressources dans le district de Sunamganj), le FIDA a appliqué une approche innovante à la construction et à l'entretien de routes rurales, au moyen de blocs de béton (résistants aux inondations et moins chers que les routes asphaltées) et avec l'aide de contractants et de groupes associatifs locaux. La fabrication des blocs de béton dans les villages a permis aux habitants, en particulier aux femmes, de combiner ce travail et leurs tâches ménagères ; d'autre part, les femmes, choisies parmi les plus pauvres de la communauté, ont été chargées de l'entretien de routine et de l'entretien des arbres. Le projet a apporté une assistance cruciale à l'emploi non agricole, par exemple dans les briqueteries et les scieries. Il a également entraîné de substantielles augmentations du salaire agricole, liées à la diversification des cultures, à l'amélioration des liaisons entre plus de 125 villages, renforçant de la sorte la mobilité, en particulier pour les femmes, ainsi qu'une hausse de 40 % à 80 % de la fréquentation scolaire.

Source: FIDA, 2008¹⁰

Notes de fin de page

1 Banque mondiale. 2008. *Plan d'action pour une infrastructure durable (SIAP) du Groupe de la Banque mondiale*. Washington, DC

2 IFRTD. (Forum International pour le Transport Rural et le Développement) 2007. *An Unbalanced Load: women, men and transport*. www.ifrtd.org/new/Issues/gender.php. London.

3 OIT. 2002. Rizwanul Islam. *Decent employment through labour-based technology in infrastructure*. Genève.

4 OIT. 1996. King Dejaridin Amelita. *Public Works Programmes, a strategy for Poverty Alleviation: The Gender Dimension. Issues in Development*, ILO Discussion Paper 10. Geneva.

5 FAO-FIDA-OIT. 2009. Reetika, K. and Nayak, N. *Women*

workers and perceptions of the National Rural Employment Guarantee Act in India. Communication présentée à l'atelier FAO-FIDA-OIT sur les disparités, les tendances et la recherche actuelle dans les dimensions sexospécifiques de l'emploi agricole et rural : des cheminements différenciés pour sortir de la pauvreté", 31 mars - 2 avril 2009. Rome.

6 République d'Haïti, PNUD, PAM, BIT. 2009. *Programme*

de Relèvement immédiat de la Région de l'Artibonite. Rapport Périodique No. 3, du 1^{er} juin 2009 au 31 octobre 2009.

7 Gutiérrez, María T. 2005. *Relaciones de Género en un Proyecto de Infraestructura Vial: Medidas afirmativas en pro de la inclusión de la mujer en el espacio laboral*, PUCP, PROVIAS RURAL MTC, Perú.

8 FAO. 1998. Walsh M. *Women in Food aid*

interventions: impacts and issues. Rome.

9 FAO. 2009. *Comblant l'écart. Programme de la FAO pour l'Égalité entre les Sexes dans l'agriculture et le développement rural*. Rome.

10 FIDA. 2008. *Making a difference in Asia and the Pacific*, News letter issue No. 20: *Constructing flood resistant roads links village lives and livelihoods in Bangladesh*. Rome.

OUTILS

- Base de données ILO ASIST DOC et Bulletin ILO ASIST.
- La gestión vial rural desde un enfoque de género. Módulos de capacitación para programas de mantenimiento vial. (Gestion du réseau routier rural à partir d'une approche sexospécifique. Modules de développement des capacités pour les programmes d'entretien du réseau routier) PROVIAS RURAL MTC Peru.
- Vous pouvez trouver une grande variété de documents et de matériel pédagogique liés à la formation, ainsi que d'autres ressources (téléchargement gratuit) sur :
 - Site Web de l'OIT : <http://www.ilo.org/public/english/employment/recon/eiip/publ/reference.htm>
 - Site Web du FIDA : <http://www.ifad.org/rural/learningnotes/hsa/1.htm>
 - Site Web de la FAO : http://www.fao.org/ag/portal/ags-index/en/?no_cache=1
- Établissement de réseaux :
 - Le Forum international pour le transport rural et le développement (IFRTD/IFTRD) www.ifrtd.org
 - The Gender, Equity and Transport Forum (GATNET) www.ecoplan.org/gatnet/gt_index.htm
- FAO, Guide sectoriel: irrigation/ SEAGA – 2001 : <http://www.fao.org/sd/seaga/downloads/en/Irrigationen.pdf>.

CONTACTS

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Eve Crowley : eve.crowley@fao.org

Fonds international de développement agricole (FIDA) Rosemary Vargas-Lundius : r.vargaslundius@ifad.org

Bureau international du Travail (BIT) Maria Teresa Gutierrez : gutierrezm@ilo.org

Ce document d'orientation a été préparé par Maria Teresa Gutierrez et Maria Kuiper (BIT), avec des contributions de Jennie Dey de Pryck (pour la FAO)

Rédactrice en chef : Soline de Villard (FAO)

Coordination : Eve Crowley (FAO), Rosemary Vargas-Lundius (FIDA), et Loretta de Luca (BIT).